

# FONCIERE EURIS

*Société anonyme au capital de 149.648.910 euros*  
*Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS*  
*702 023 508 RCS PARIS*

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2010

### Compte rendu

- 20 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 20 mai 2010 au Centre de Conférence Capital 8, 32, rue de Monceau, 75008 Paris, détenant 9 666 947 actions, représentant 9 388 548 actions sur les 9 676 575 actions ayant le droit de vote.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes de l'exercice 2009 ainsi que le dividende de 2,15 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Monsieur Michel SAVART en qualité d'administrateur et a nommé d'une part Monsieur Christian PEENE en qualité de nouvel administrateur d'autre part, Monsieur Bernard FRAIGNEAU en qualité de censeur.

L'Assemblée Générale a par ailleurs renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Louis BRUNET, Pierre FERAUD, Michel SAVART ainsi que des sociétés Euris et Finatis pour une durée d'un an.

L'Assemblée Générale a en outre autorisé l'achat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale a également délégué sa compétence au conseil d'administration, pour une durée de 15 mois, à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance de la société, au profit des personnes visées à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, dans la limite de 10% du capital social par an.

L'Assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des collaborateurs du groupe.

L'Assemblée générale a également autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés.

Enfin, l'Assemblée générale a procédé à la mise à jour des articles 47, 50-1 et 50-2 des statuts avec les dispositions légales relatives aux conditions de quorum requis en assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

### Résultat des votes

• **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Première résolution** : *Approbation des comptes annuels de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution** : *Approbation des comptes consolidés*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution** : *Affectation du résultat de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Quatrième résolution** : *Virement du poste « autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Cinquième résolution** : *Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 98,35 % voix pour et 1,65 % voix contre.

**Sixième résolution** : *Ratification de la nomination d'un administrateur (Michel SAVART)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Septième résolution** : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Pierre FERAUD)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Huitième résolution** : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Michel SAVART)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Neuvième résolution** : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Jean-Louis BRUNET)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Dixième résolution** : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Euris)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Onzième résolution** : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Finatis)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Douzième résolution** : *Nomination d'un nouvel administrateur (Christian PEENE)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Treizième résolution** : *Nomination d'un censeur (Bernard FRAIGNEAU)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 96,29 % voix pour et 3,71 % voix contre.

**Quatorzième résolution** : *Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 96,29 % voix pour et 3,71 % voix contre.

**Quinzième résolution** : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

• **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Seizième résolution** : *Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 96,29 % voix pour et 3,71 % voix contre.

**Dix-septième résolution** : *Autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 96,29 % voix pour et 3,71 % voix contre.

**Dix-huitième résolution** : *Autorisation au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 96,29 % voix pour et 3,71 % voix contre.

**Dix-neuvième résolution** : *Autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 98,35 % voix pour et 1,65 % voix contre.

**Vingtième résolution** : *Mise à jour des statuts avec les dispositions légales relatives aux conditions de quorum requis en assemblées générales ordinaire et extraordinaire des articles 47, 50-1 et 50-2 des statuts*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Vingt-et-unième résolution** : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.